



LA PRÉSUMPTION DE L'ÉGALITÉ DES INTELLIGENCES

Des principes, une posture et la mise en pratique



Présentation de la présomption de l'égalité des intelligences

Janvier 2015

Crédits

Ce document est une synthèse du travail du Comité de recherche en médiation intellectuelle, qui s'appuie sur une réflexion participative à laquelle toute l'équipe d'Exeko a collaboré ainsi que d'une analyse continue des projets actions réalisées sur le terrain depuis 2006.

Droits d'auteur : Exeko

Conception et rédaction

William-J. Beauchemin, Daniel Blémur, Nadia Duguay, Maxime Goulet-Langlois et Agnès Lorgueilleux.

Pour en savoir plus sur les travaux du CRMI
crmi@exeko.org

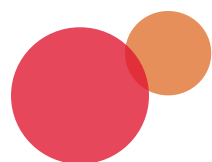


TABLE DES MATIÈRES

3	Une société inclusive ?
7	Exclusion sociale et présomption de l'inégalité des intelligences
11	La présomption de l'inégalité des intelligences en question(s)
14	La présomption de l'égalité des intelligences
16	La présomption de l'égalité des intelligences comme stratégie de lutte à l'exclusion sociale

« Keep your mind open and everything will be good »

Participant idAction mobile



Introduction

Figurons-nous un voyage au pays des idées : égarés par une nuit sans lune, voilà qu'au détour de la route se profile à l'horizon une vision, celle d'une société inclusive. Attirés par son éclat évanescent, nous nous engageons plus avant sur la route, pour finir par tomber sur un village, à l'entrée duquel nous pouvons lire, sur une enseigne de bois et à la lueur chancelante d'une torche : « **Présomption d'égalité des intelligences** ».

Et voilà que nous nous réveillons, perplexes comme nous le sommes devant ce rêve énigmatique.

Qu'est-ce que tout ceci a bien pu vouloir dire ?



« Je ne sais pas
tout mais en lisant
je m'en rapproche
chaque jour un peu
plus. »

Lecteur idAction mobile



« You make
my spirit
wake up! »

Participant
idAction mobile

1. Une société inclusive?

Commençons par cette vision, qu'il nous faut bien décrypter un peu.

Que signifierait une société inclusive ?

Il faudrait commencer par la comparer à une autre vision, plus familière celle-là : celle d'une société intégrée, celle-là même que vise la notion d'« intégration sociale ». Intégrer signifie généralement unifier sous un même tout une diversité de composantes, de manière à placer ces dernières sous une même autorité, un même fonctionnement, une même norme : ainsi, on intègre, en électronique, des milliers de transistors sur un même microprocesseur, ou, en économie, divers stades de production et de distribution sous un même contrôle et une même propriété. Une société intégrée serait donc une société qui fonctionnerait comme un grand tout où chaque part assume la place et la fonction qui lui est propre - et rien d'autre, autrement dit une société où chacun serait appelé à se soumettre à une seule norme, la norme du fonctionnement du tout, mais sans la possibilité de participer à l'élaboration et à la discussion de cette norme, voire à sa contestation ou même, à sa démultiplication. Une société intégrée pourrait bien être, en fin de compte, une société exclusive, où chacun est à sa place à l'exclusion de toutes les autres.

Par contraste, une société inclusive ne partirait pas d'une norme préétablie pour envisager en un second temps les manières d'y intégrer les éléments jugés récalcitrants, mais au contraire, elle placerait en son centre une ouverture à la discussion et à la redéfinition de ses normes par tout un chacun. Ce qui implique pour elle d'avoir pour point de départ la conviction en l'égale capacité de tous ses membres à participer à l'élaboration de ses normes. C'est ici qu'intervient la **présomption d'égalité des intelligences**. Mais avant d'y entrer plus avant, et pour mieux en mettre en relief la pertinence, arrêtons-nous un instant au mécanisme de l'exclusion sociale.



2. Exclusion sociale et présomption de l'inégalité des intelligences?

Si la vision d'une société inclusive implique, pour cette société même, l'ouverture à la discussion et l'élaboration de ses normes par tout un chacun, l'exclusion sociale marquera donc la fermeture d'une société à l'égard de la parole et des propositions issues d'individus ou de groupes donnés. Les grands mouvements sociaux des siècles derniers ont d'ailleurs en commun la contestation de l'exclusion sociale ainsi comprise, par le *forçage* d'une ouverture qui n'est autre en dernière instance que la *prise* de parole : mouvements ouvriers, mouvements des femmes, mouvements des Noirs, ont tous impliqués, non seulement une mise en question des normes sociales en vigueur, mais plus encore et plus radicalement, un refus de la norme selon laquelle ces groupes donnés - et dominés - se voyaient exclus de la participation à la discussion de ces normes. C'est pourquoi ces mouvements sociaux ont pris la forme de l'affirmation d'une capacité, capacité affirmée comme égale : capacité à parler et à prendre la parole, capacité à penser par soi-même, capacité à contester et à proposer des normes. Ce qui implique de penser la situation antérieure à la lutte de ces groupes comme une situation où ces mêmes capacités se voyaient systématiquement niées - autrement dit, comme une situation marquée par la présomption de l'inégalité des intelligences.

La présomption de l'inégalité des intelligences demeure, aujourd'hui encore, une croyance largement partagée. Dans la mesure où elle n'a jamais été, en tant que telle, *prouvée* (comme nous le verrons plus loin), il ne reste qu'à en mesurer les *effets*. La croyance en l'inégalité des intelligences traverse, d'une part, les phénomènes d'**asservissement intellectuel** (Jean-Pierre Darré) : « relations sociales qui reposent sur l'attribution à certains, au moins pour certaines circonstances, de la qualité de penseur pour les autres » (Jean-Pierre Darré, 2011, p. 7), ils se rencontrent aussi bien dans les rapports d'un décideur public à ceux et à celles dont il s'agit de solutionner la « problématique » (on peut penser aux concertations publiques sur la problématique de l'itinérance qui excluent, de fait, toute personne vivant en situation d'itinérance), que dans les rapports d'une militante aux membres de la catégorie sociale opprimée pour laquelle elle milite, ou encore, de manière plus générale, dans les rapports de l'expert aux individus qui vivent les enjeux dont il détient l'« expertise ». Elle traverse aussi bien, d'autre part, le **racisme de l'intelligence** (Pierre Bourdieu¹), c'est-à-dire la croyance, propre à certaines classes dominantes, en une supériorité intrinsèque de leur intelligence, supériorité que confirmerait notamment les titres scolaires (« censés être des garanties d'intelligences et qui ont pris la place, dans beaucoup de sociétés, et pour l'accès même aux positions de pouvoir économique, des titres anciens comme les titres de propriété et les titres de noblesse », Pierre Bourdieu, 1984, p. 264). Mais plus généralement, elle constitue un véritable principe d'expérience de la société, qui n'en épargne aucune strate. Ainsi, c'est une telle « passion de l'inégalité » qui, en suivant Jacques Rancière², lui-même à la suite de l'énigmatique Joseph

¹ Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1984

² Jacques Rancière (1940 -) est un philosophe français, connu surtout pour ses recherches sur les liens entre esthétique et politique. Si *La Nuit des prolétaires*, enquête dans les archives ouvrières du XIX^{ème} siècle, constitue son premier grand ouvrage, c'est surtout *Le Maître ignorant*, portant sur la figure

Jacotot, met en branle une « **société du mépris** », dont tous les membres ou tous les groupes trouvent toujours motif à mépriser tous les autres. « Ainsi va la croyance en l'inégalité. Point d'esprit supérieur qui n'en trouve un plus supérieur pour le rabaisser; point d'esprit inférieur qui n'en trouve un plus inférieur à mépriser. La toge professorale de Louvain est bien peu de chose à Paris. Et l'artisan de Paris sait combien lui sont inférieurs les artisans de province qui savent, eux, combien les paysans sont arriérés. Le jour où ces derniers penseront qu'ils connaissent, eux, les choses, et que la toge de Paris abrite un songe-creux, la boucle sera bouclée. L'universelle supériorité des inférieurs s'unira à l'universelle infériorité des supérieurs pour faire un monde où nulle intelligence ne pourra se reconnaître dans son égale. » (Jacques Rancière 1987, p. 70³)

Et nul besoin de réduire les effets de cette croyance à la seule logique du *mépris de l'autre*, puisque ce dernier peut tout aussi bien se retourner contre soi. C'est là où la présomption de l'inégalité des intelligences peut être repérée comme constitutive d'une *auto-exclusion intellectuelle*, dont la formule générale pourrait être énoncée sous la tournure du « je ne peux pas », « je ne suis pas capable » - de comprendre, d'apprendre, de réfléchir, de connaître - ce dont d'autres sont, eux, capables. La présomption de l'inégalité des intelligences se glisse donc au principe d'un *déni* de ses propres capacités, d'un retrait volontaire face à ses propres potentiels qui repose sur l'intériorisation d'une croyance comme telle toujours inquestionnée.

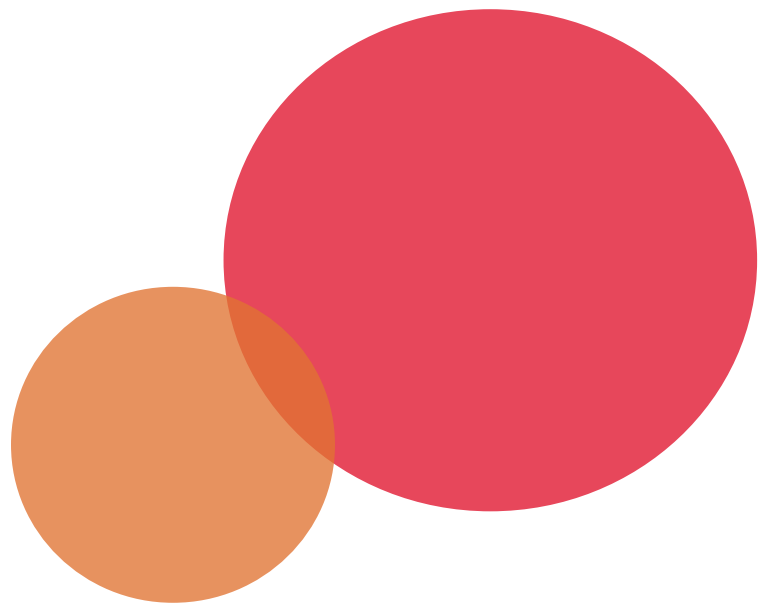
On le voit : les effets de ce que nous persistons à appeler une croyance sont vastes, et couvrent l'ensemble de la surface d'une société. Ainsi la présomption d'inégalité des intelligences pourra servir, un jour, de justification à un discours de culpabilisation : c'est ainsi que l'assisté social sera désigné comme le seul responsable de sa situation, ne s'étant pas montré suffisamment intelligent pour « s'adapter » et « s'en sortir ». Le lendemain la culpabilisation se retournera contre soi : « comment ai-je pu vouloir parler? », s'écrit, en son for intérieur, telle ou telle femme à la sortie d'une rencontre de bureau, « suis-je donc sotte, aurais-je donc oublié que mon discours vaut moins que celui de mes collègues mâles, si bien articulés ? ». De là il n'y aura plus qu'un pas à franchir, d'un côté, en direction de la victimisation : « mon peuple n'est qu'un peuple d'incapables », se dira une jeune Autochtone, « il n'y a rien qui puisse y faire, rien que je puisse y faire. Nous sommes et ne serons jamais que d'éternelles victimes, un peuple de mineurs. » Le chef d'État et le militant se feront l'écho de ces considérations : « En effet, ce pauvre peuple autochtone, victime de tous les malheurs, en est venu à être incapable de penser pour lui-même. Il faudra donc que nous le fassions à sa place, en s'assurant de le consulter le moins possible, histoire de ne pas le troubler davantage. » De l'autre côté, on glissera vers l'invisibilisation : le regard du professeur bien intentionné, parcourant la galerie des visages qui composent sa classe, sautera bien rapidement par-dessus celle du jeune Noir ; rien à attendre

méconnue du philosophe Joseph Jacotot - rencontrée au détour de cette première enquête - qui le rendra célèbre.

³ Jacques Rancière, *Le Maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Édition 10/18, Paris, 1987

de ce côté-là, on le sait bien, les Noirs sont un peu stupides. Invisibilité dont le jeune Noir se fera le complice : capuchon sur la tête, écouteurs dans les oreilles, surtout ne pas suivre le cours - les Noirs ne sont pas faits pour l'école, il le sait bien, tout le monde le sait. Traversant l'ensemble de ces scènes et de ces figures, enfin, la décapacitation : devant le médecin censé penser à sa place, le patient ne trouvera rien à dire, ou à faire, de sa propre santé ; et le fermier se taira devant l'agronome, dont le diplôme fera office de garantie de la supériorité de son intelligence, et de sa compréhension d'une terre qu'il est pourtant le seul, lui le fermier, à travailler sur une base quotidienne⁴.

Ainsi le Noir, la femme, l'ouvrier, l'Autochtone ou encore l'élève jugé « cancre », par-là interchangeables, en quelque sorte - ainsi quiconque, à quelque échelon de la société que ce soit, pourra toujours subir - et se faire subir ! - les conséquences néfastes d'une croyance si généralement partagée.



⁴ On voit comment la *présomption de l'inégalité des intelligences* se situe à la racine de ce qu'il faut bien appeler deux *complexes*, qui sont en quelque sorte complémentaires et qui structurent ces divers comportements : un complexe de *supériorité intellectuelle* et un complexe d'*infériorité intellectuelle*.



4. La présomption de l'égalité des intelligences en question(s)

Faudrait-il donc se mettre à questionner cette croyance ? Quels sont donc les arguments qui servent généralement à l'étayer en vérité ? En voici trois, et des plus répandus :

“Nous sommes tous différents. Il est donc naturel que nos intelligences soient inégales.”

Et par où passe-t-on de la différence à l'inégalité ? S'agissant de noms propres, par exemple, viendrait-il à l'esprit de quiconque de passer du constat des différences à l'affirmation d'une inégalité ? L'inégalité ne peut se déduire de la seule différence sans commettre un sophisme, un raisonnement trompeur et fallacieux.

“Voici deux personnes dont le parcours et les conditions de vie sont rigoureusement identiques. Or, voilà que face à un examen, ces deux personnes obtiennent des résultats inégaux. C'est donc que leurs intelligences sont inégales.”

Qu'a-t-on montré au juste, sinon l'inégalité des résultats ? Peut-on passer, sans plus, du constat de l'inégalité des résultats à l'affirmation de l'inégalité des capacités en amont ? Ne vaut-il pas mieux analyser la situation en termes d'inégalité des usages, d'inégalité de l'attention ou de l'application, d'inégalité dans le degré d'exercice - en somme, d'inégalité dans les *effets* de l'application de l'intelligence, sans être en mesure d'en affirmer l'inégalité principielle pour autant ? C'est pourquoi toute démonstration de l'inégalité des intelligences manquera toujours son objet, puisque tout ce qu'elle parviendra jamais à démontrer ne sera que l'inégalité dans les usages de l'intelligence, mais non de l'intelligence elle-même.

On peut penser qu'il existe de très nombreuses conditions inhibitrices pour l'exercice de l'intelligence, susceptibles d'affecter l'attention ou l'application, d'en orienter trop exclusivement l'usage, ou d'en limiter sévèrement les occasions d'exercice. À condition, toutefois, de ne pas réduire ces conditions à celles qui affectent les personnes en situation de marginalité et les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Il n'est pas très difficile d'imaginer que certains milieux de travail, correspondant à des statuts sociaux élevés et à de très hautes rémunérations, comportent néanmoins avec eux un très grand nombre de conditions

“Mais n’y a-t-il pas plusieurs types d’intelligences, pour lesquelles nous sommes inégalement doués? N’y a-t-il pas là une inégalité des intelligences, en ce que nous sommes différemment portés vers l’un ou l’autre de ces types?”

La version scientifique de cette thèse, telle que formulée par le psychologue Howard Gardner dans *Frames of Mind : The Theory of multiple intelligences* a été presque unanimement décriée par ses pairs (Normand Baillargeon, 2013, p. 89). En effet, rien n’autorise de passer d’une différence dans les domaines d’application privilégiés à une différence dans les *types* d’intelligence, encore moins à une inégalité. Un tel se passionne pour la danse, et y déploie toutes les ressources de son intelligence ? Nul besoin de supposer pour autant la douteuse existence d’une quelconque « intelligence corporelle kinesthésique » distincte. Une telle autre démontre des aptitudes remarquables en mathématiques? Faudra-t-il lui supposer une « intelligence logico-mathématique » bien compartimentée ? Où arrêter la liste des types d’intelligences ? Y a-t-il donc une « intelligence de l’humour »? Une « intelligence olfactive »? Une « intelligence amoureuse » et une « intelligence amicale »? Face à la remarquable diversité des usages de l’intelligence, rien n’empêche au contraire de présumer de « l’égalité à soi de l’intelligence dans toutes ses opérations », c’est-à-dire de poser un seul *type* d’intelligence à l’œuvre dans une diversité de domaines d’application (Jacques Rancière, 2009, 412).



« L'itinérance est
un plat qui se
mange froid, c'est à
vous de le
réchauffer. »

Participant idAction
Mobile



« Life is too
short to cook
twice the same
meal »

Participant
idAction mobile

4. La présomption de l'égalité des intelligences

La présomption de l'égalité des intelligences, ce serait donc d'abord cela : la présomption de l'égalité à soi de l'intelligence dans toutes ses manifestations. Ce qui implique de supposer que c'est la même intelligence qui est à l'œuvre dans la confection d'une chaussure bien faite et dans la résolution d'une équation différentielle. Ceci ne veut pas dire que toutes les manifestations de l'intelligence sont d'une égale valeur : quelqu'un peut déployer toutes les ressources de son intelligence à faire le mal ou à dire des bêtises. Ceci veut simplement dire : l'intelligence est une et la même à travers la diversité de ses usages. Ce qui veut aussi dire : tout ce qu'une intelligence a appris, une autre intelligence le peut tout aussi bien⁵. C'est là l'affirmation d'une égalité de principe entre n'importe qui et n'importe qui. « L'animal humain apprend toutes choses comme il a d'abord appris la langue maternelle, comme il a appris à s'aventurer dans la forêt des choses et des signes qui l'entourent afin de prendre place parmi les humains : en observant et en comparant une chose avec une autre, un signe avec un fait, un signe avec un autre signe. [...] De cet ignorant, épelant les signes, au savant qui construit des hypothèses, c'est toujours la même intelligence qui est à l'œuvre, une intelligence qui traduit des signes en d'autres signes et qui procède par comparaisons et figures pour communiquer ses aventures intellectuelles et comprendre ce qu'une autre intelligence s'emploie à lui communiquer. » (Jacques Rancière, 2008, p. 14-17))

L'égalité ainsi redécouverte constitue donc aussi le principe d'une reconnaissance du semblable : en l'activité de n'importe qui se reconnaît la marque de l'intelligence, la même pour tous. Ce que l'autre fait, là-bas à travers la distance - distance du genre, distance de la race, distance de la condition socio-économique - ne témoigne pas d'une différence de nature entre nous, mais tout au plus d'une différence dans les usages de ce qui nous rend semblables, de notre commune ou égale intelligence. Par la présomption de l'égalité des intelligences se voit contestée, en son principe même, la « société du mépris » évoquée plus haut - et avec elle, ses formes corollaires, asservissement intellectuel, racisme de l'intelligence, racisme tout court, sexisme, mépris de classe.

⁵ L'intelligence n'est donc pas à comprendre comme une *accumulation de connaissances*, mais bel et bien comme une *capacité*. De même, l'égalité n'est pas à comprendre en des termes quantitatifs - la question n'est pas « combien d'intelligence » - mais dans les termes de l'égalité à soi d'une même *activité*, d'une même *capacité* qui s'exerce à même ce qui lui sert d'objet.



5. La présomption de l'égalité des intelligences comme stratégie de lutte contre l'exclusion sociale

Dans tout ceci, il ne s'agit pas de démontrer une égalité factuelle des intelligences. Il s'agit de réfléchir à ce qui se passe lorsqu'on en part comme d'une présupposition *efficace*, c'est-à-dire qui engendre certains effets, et qu'on cherche à la *vérifier* dans l'expérience. Il nous suffit de s'assurer que son inverse n'est pas démontrable, comme nous l'avons vu à la section 3.

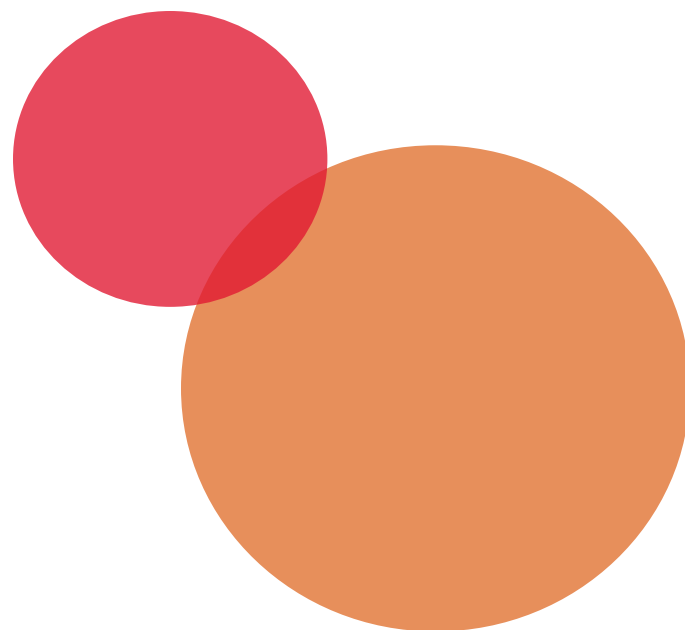
Toute stratégie de lutte à l'exclusion sociale sera partagée entre deux alternatives possibles. Soit elle fera de l'égalité un but à atteindre, auquel cas elle partira d'une inégalité au moins présumée. Soit elle partira directement de l'égalité et se donnera pour tâche de la vérifier. Reprenons un moment l'exemple des mouvements sociaux évoqués plus haut. Dans le rapport aux Noirs, dans le rapport aux femmes, dans le rapport aux ouvriers, deux façons de poser le problème étaient possibles. Soit on considérait que les Noirs, les femmes, les ouvriers n'étaient pas assez intelligents pour être des égaux, et alors le problème se posait de savoir comment les rendre plus intelligents, si on jugeait cela possible ; soit on partait directement de l'affirmation de l'égalité et on en exigeait la vérification (« les femmes sont aussi intelligentes que les hommes : pourquoi n'auraient-elles pas le droit de voter? », par exemple). Le problème avec le fait de se fixer l'égalité comme but à atteindre en partant d'une inégalité supposée est que seuls ceux qui fixent le but sont en mesure de savoir s'il est atteint ou non : ils occupent donc la position privilégiée de ceux qui savent, quand les autres sont jugés ignorants jusqu'à preuve du contraire - autrement dit, ils reconduisent l'inégalité sous prétexte de la combattre. Quand les Noirs auraient-ils été jugés assez intelligents ou assez instruits pour prétendre à l'égalité - alors que seuls les Blancs auraient été en mesure de l'établir ?

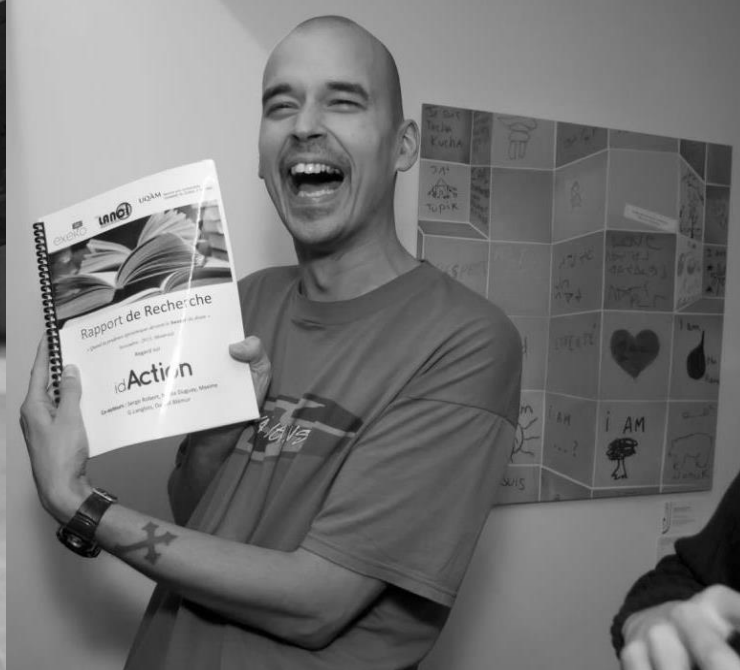
C'est pourquoi nous croyons qu'il est plus efficace, du point de vue stratégique d'une lutte à l'exclusion, et dans la vision d'une société inclusive, de partir de l'égalité : on prendra l'égalité comme point de départ... pour mieux y parvenir, en la vérifiant continuellement et en en tirant des conséquences. C'est que l'affirmation d'une (égale) capacité seule à elle-même la puissance nécessaire à la contestation de tout ce qui par ailleurs, nie cette capacité. C'est quand l'ouvrier, la femme, le Noir, l'Autochtone, etc. se mettent à partir de la présomption de l'égalité des intelligences qu'ils et elles s'incluent dans la société, à titre d'acteurs et d'actrices pleinement compétent.e.s à discuter et à contester ses normes, à poser les accords et les dissensus, à en élaborer de nouvelles et à la transformer dans son ensemble. C'est alors qu'ils et elles *s'émancipent intellectuellement*.

Il ne faudrait surtout pas aller croire que la présomption d'égalité des intelligences correspond à un nouveau principe abstrait d'amour universel et d'harmonie consensuelle - en effet, rien n'y serait plus étranger. C'est que la présomption d'égalité des intelligences, précisément, a pour répondant la création de nouvelles possibilités de dissensus. C'est seulement lorsque des individus se nient dans leur capacité à penser une situation donnée qui les concernent qu'ils y accordent leur adhésion consensuelle, sans reste.

Au contraire, partir de l'égalité des intelligences, c'est aussi partir de la possibilité du dissensus. En présumant de l'égalité des intelligences entre eux et leurs patrons ou leur *managers*, des travailleurs organisés se donnent à la fois le droit de penser, de contester et de proposer les normes qui dirigent leur propre travail, droit qui leur est en principe nié par la division du travail qui les placent en position d'exécutants, réservant les postes de penseurs, de concepteurs et de directeurs à ceux qui sont leurs supérieurs.

De plus, en situation de conflit, ils pourront par là même s'éviter une double faute, qui pourrait s'avérer nuisible dans la construction du nécessaire rapport de force : ils ne présumeront pas de leur propre supériorité intellectuelle, au motif que leurs supérieurs hiérarchiques "ne comprennent rien aux vraies affaires", faute qui pourrait les amener à "pécher par excès de confiance" et à ne pas voir venir les coups ; ils ne présumeront pas de leur propre infériorité, en apparence légitimée par l'asymétrie du degré de scolarisation et de diplomation, ce qui les amènerait à accorder trop de crédit injustifié à la partie adverse. La présomption d'égalité des intelligences est parfaitement compatible avec les impératifs de la lutte et du dissensus - et en fait, dans la mesure où elle *affirme* une capacité tendanciellement niée par les hiérarchies en place, elle les *renforce*.







Exeko est un organisme de bienfaisance fondé en 2006 et basé à Montréal, dont la mission est de favoriser par l'innovation, en culture et en éducation, l'inclusion et le développement des populations les plus marginalisées.

L'organisme emploie, en complémentarité des ressources existantes, la médiation culturelle et intellectuelle comme moteur de changement social et vecteur de participation citoyenne, prévention du crime, employabilité et persévérance scolaire. Ses réalisations lui ont permis à ce jour d'accompagner plus de 8500 personnes vers une meilleure inclusion sociale (personnes ayant une déficience intellectuelle, jeunes exclus ou à risque d'exclusion, jeunes autochtones, jeunes adultes en milieu carcéral et personnes en situation d'itinérance).

Exeko inscrit également ses actions au sein d'espaces de réflexion et de recherche : il est initiateur d'un forum de réflexion annuel sur la place des artistes ayant une déficience intellectuelle, d'un comité de recherche interne en médiation intellectuelle (CRMI, membre du groupe de recherche en médiation culturelle (GRMC) et membre du Réseau Québécois en Innovation Sociale (RQIS). L'organisme a porté un projet de recherche universitaire avec le LANCI et le département de philosophie de l'UQAM sur les liens entre processus d'inclusion et raisonnement et s'intéresse à la créativité comme moyen d'intervention en prévention du suicide.

Exeko s'est mérité le fellowship d'Ashoka à vie et le prix « Coup de Cœur » de l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM en 2011, la Médaille de la Paix du YMCA en 2009, le Défi de l'Entrepreneuriat Féminin en 2008 et le titre de boursier de la Fondation du Maire de Montréal en 2007.

exeko.org

